UNIVERSITE DE PARIS

La présidente d'Université de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation ;

ARRÊTE

Article 1er : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP A, emploi-type : Préparateur-trice en biologie, organisé par Université de Paris, est composée ainsi qu'il suit :

Madame Karen BRIEU, université de Paris, présidente
Madame Christelle ARRONNDEL, INSERM - université de Paris, membre
Monsieur Laurent LEMAIRE, université d'Angers, expert

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris , le

Christine CLERICI

